



# ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

Session de SEPTEMBRE 2010

## SYNTHESE DES TRAVAUX DE LA COMMISSION TEMPORAIRE DE SÉCURITÉ DES FRANÇAIS À L'ÉTRANGER



C. ETLICHER (Président), A-M. VENTRE (INHESJ), T. PLANTEVIN (Rapporteur), B. Dell'AQUILA (Vice-président)

Président : Cédric ETLICHER  
Rapporteur Général : Thierry PLANTEVIN

**COMMISSION TEMPORAIRE  
DE SECURITE DES FRANÇAIS À L'ÉTRANGER**

**Président : Cédric ETLICHER  
Rapporteur : Thierry PLANTEVIN  
Vice-Président : Bruno Dell'AQUILA**

Mme Ango Ela Kalliopi  
Mme Bach Marlène  
M. Bansard Jean-Pierre  
Mme Beye Marie-Hélène  
M. Chalon Norbert  
M. Chaoui Jean-Daniel  
M. Chappellet François  
Mme Charvériat Hélène  
M. Chazot Pascal  
M. Consigny Thierry  
M. Conti Jean  
Mme Conway Hélène  
M. Coursoux Daniel  
M. Desplanques Xavier  
M. Doglioni Joel  
Mme Ferrand-Hazard Sophie  
M. Graf Paul  
Mme Guilbaud Marie-Claire  
Mme Katende Souad Madeleine  
M. Leconte Jean-Yves  
M. Mainguy Jean-Louis  
M. Makki Guy  
M. Marie Jacques  
M. Mignon Alain Pierre  
M. Omnes Yvon  
Mme. Prato Régine  
M. Pretet Jean-Charles  
Mme Rahal Rada  
Mme Rechenmann Catherine  
M. Regnard Damien  
M. Sadet Bernard  
Mme Saiz Brigitte  
M. Seilhean Georges  
M. Toupy Gérard  
M. Zambelli Jean-Claude  
M. Zipfel Bernard

**Lundi 6 septembre 2010**

9h00 – 11h00

Le Président donne lecture des réponses faites aux trois vœux exprimés en mars dernier.

Le **vœu n° 3** portait sur le renforcement de la collaboration entre le MAEE et RFI lors de crises.

Réponse : Une nouvelle version de la convention entre le MAEE et RFI devrait être signée prochainement.

La Commission effectuera une évaluation des résultats.

Le **vœu n° 2** portait sur la présence d'équipe de professionnels du soutien psychologique auprès des opérateurs des centraux téléphoniques.

Réponse : Ces équipes existent déjà et elles sont efficaces.

La Commission le reconnaît mais rappelle qu'il y a eu quelques « ratés » lors du séisme en Haïti.

Nous terminons par le **vœu n° 1** qui a été à l'origine d'un plus large débat lors de l'audition de Madame Martine GAMBARD-TREBUCIEN, sous-directrice des opérations d'urgence au Centre de Crise.

Le **vœu n° 1** portait sur la qualité, les dysfonctionnements ou la mauvaise utilisation des matériels de communication.

Réponse : L'utilisation de téléphones satellitaires demande une formation et le coût élevé de ces matériels et les restrictions budgétaires sont un frein à l'équipement des postes.

La Commission ne se satisfait pas de cette réponse mais souhaite replacer ce problème de matériel dans un ensemble plus large regroupant l'ilotage et les comités de sécurité avec une proposition d'un vœu unique couvrant ces trois éléments primordiaux de la sécurité. (T.Consigny).

La Commission reçoit, à cet effet, Madame GAMBARD-TREBUCIEN, en poste depuis un an au Centre de Crise, auparavant, diplomate en Côte d'Ivoire, au Zaïre et en Egypte.

Les Conseillers témoignent.

En ce qui concerne les matériels :

Il apparaît que les téléphones satellitaires ne sont pas toujours performants (A-P. Mignon), que les Thuraya fonctionnent bien en Afrique ( M-H. Beye), que la radio au Caire ne fonctionne pas faute d'antennes (R. Prato), que la formation à l'utilisation des téléphones satellitaires n'est pas aussi compliquée que cela (J-L. Mainguy), qu'il faut répertorier les pays dans lesquels les téléphones satellitaires sont interdits, qu'il y a peut-être la possibilité de passer par la bande FM, que le problème de coût ne peut en aucun cas être évoqué puisqu'il ne doit pas y avoir de problèmes budgétaires pour la sécurité des Français à l'étranger (A-P. Mignon) et que du bon matériel est inefficace si les utilisateurs ne peuvent pas s'en servir (J-L Mainguy).

En ce qui concerne les îlotages :

De gros problèmes sont à déplorer sur l'ensemble des circonscriptions. Les chefs d'îlots ne sont pas toujours choisis sur les meilleurs critères (enseignants absents pendant les vacances scolaires, employés de grandes entreprises souvent évacués en premier, compatriotes peu motivés, etc.), alors qu'ils doivent être présents en période de crise, (J. Marie, C. Rechenmann, J-L. Mainguy), un trop grand nombre d'îlotiers n'est pas formé, (J. Marie), les listes d'adresses ne sont pas à jour (M-H. Beye) *voir motion* -, il faut envisager d'externaliser le travail de mise à jour du fait du manque de personnel dans nos Consulats ou de faire appel à des fonds ou des aides privés (A-P. Mignon), en Mauritanie, le repérage géographique des compatriotes ne peut s'effectuer faute de cartes et de plans détaillés (J. Pichot) - *voir motion* -, un profil du chef d'îlot doit être déterminé sur la base d'un cahier des charges (J-L. Mainguy), le départ de 900 familles de militaires français du Sénégal, oblige à une réorganisation complète de l'îlotage (J-C. Prêtet), il n'y a pas d'îlotage à jour en Centre-afrique, (K. Ango Ela), les Conseillers doivent participer au choix des chefs d'îlots, (C. Rechenmann), ce qui amène la Commission à évoquer les comités de sécurité.

En ce qui concerne les comités de sécurité :

A part quelques exceptions où les Conseillers sont toujours invités aux comités de sécurité et participent même aux cellules de crise, comme en Indonésie (A-P. Mignon), dans certaines circonscriptions les postes ne considèrent pas notre présence comme nécessaire. Non seulement, les Conseillers doivent être membres de droit des comités (T. Consigny, X. Desplanques) mais ils doivent être associés aux travaux avec un accès aux informations disponibles (C. Rechenmann), la fréquence de réunion des comités ne doit pas être inférieure à 2 fois par an (chaque année, 1/3 du personnel des postes quitte le pays) et les dates doivent être arrêtées à l'avance, ce qui clarifiera les relations avec le pays d'accueil (X. Desplanques) ; dans certaines circonscriptions les comités ne se réunissent pas ou trop peu souvent (K. Ango Ela) ; contrairement aux groupes pétroliers, par exemple, il n'y a pas d'exercices de simulation de catastrophes auprès des membres des Comités ou des populations (B. Saiz) ; dans certaines villes de province il y a une démotivation des personnels des consulats et des consuls honoraires (J-D. Chaoui) et les instructions descendent mais ne sont pas appliquées (X. Desplanques).

Madame GAMBARD-TREBUCIEN répond à la Commission.

Le budget de la sécurité dépend du Centre de Crise. Pour recevoir des fonds, il faut les demander. La majorité des postes reçoit des réponses positives. Toutes les demandes ne peuvent être satisfaites mais elles sont toutes étudiées. Les demandes de fonds pour l'embauche de vacataires sont traitées par la Direction du personnel du Ministère. Le poste de Bamako peut faire une nouvelle demande de crédit à cet effet. La sécurité des Français à l'étranger est prise très au sérieux.

Le problème d'efficacité de l'îlotier vient en partie du fait qu'en cas de crise, il pensera légitimement à sa sécurité et à celle de sa famille.

Lors d'une crise majeure, comme celle d'Haïti, plus aucune organisation ne fonctionne.

Il est difficile de faire un cahier des charges unique. Il est préférable de réaliser un canevas commun, à charge pour chaque poste de l'aménager en fonction de ses propres besoins. Les Conseillers peuvent proposer des îlotiers.

Les Ambassades ne peuvent se passer des Conseillers. Il faut discuter de la fréquence des réunions des comités de sécurité avec l'Ambassadeur, l'Officier de sécurité et le Consul.

Des exercices de simulation ont été et sont organisés par le Centre de Crise dans différents pays. La mise en place de ces simulations est longue et ne profite chaque année qu'à quelques pays. Des missions d'évaluation du Centre de Crise sont menées dans certains pays pour évaluer le bon fonctionnement des organisations de sécurité. Le choix des pays dépend du niveau d'alarme des situations.

Les Conseillers sont des sources d'informations très importantes pour le Centre de Crise.

La Commission questionne Madame GAMBARD-TREBUCIEN sur les nouveaux services proposés par le Centre de Crise.

Pour faire changer des données sur le site des « conseils aux voyageurs », les Conseillers peuvent tout à fait saisir le Centre qui, après étude des informations, effectuera les transformations.

Ce site est le plus visité du MAEE.

Tous les postes sont normalement équipés du matériel permettant l'envoi groupé de SMS.

Enfin, le projet ARIANE qui sera efficace pour Noël prochain, permettra à tous nos compatriotes en déplacements temporaires à l'étranger, de s'inscrire en laissant les coordonnées leur permettant d'être contactés à tout moment.

### **Mercredi 8 septembre 2010**

Dans un souci d'économie de papier, les trois interventions sont disponibles en intégralité sur l'extranet de l'AFE, sous les appellations suivantes :

#### **Intervention CIVI**

#### **Intervention INHESJ**

#### **Intervention DSI**

#### **9h00 – 10h00**

La Commission auditionne Madame Catherine PATOUX-GUERBER, Vice-présidente au Tribunal de Grande Instance de Paris, chargée du service de la CIVI (Commission d'Indemnisation des Victimes d'Infractions).

La CIVI du TGI de Paris est habilitée à traiter les dossiers de demande d'indemnisation de nos compatriotes victimes d'infractions à l'étranger.

A noter que le délai de forclusion est de trois ans.

*Pour avoir un modèle de requête et une notice explicative :*

<http://www.vos-droits.justice.gouv.fr/index.php?rubrique=10066&ssrubrique=10218>

Formulaire pour des attestations de témoins conformes aux dispositions  
du code de procédure civile :

<http://www.vos-droits.justice.gouv.fr/index.php?rubrique=10066&ssrubrique=10213>

Aide juridictionnelle

<http://www.vos-droits.justice.gouv.fr/index.php?rubrique=10066&ssrubrique=10067>

[http://www.vos-droits.justice.gouv.fr/art\\_pix/fp\\_aj\\_bd\\_20100707.pdf](http://www.vos-droits.justice.gouv.fr/art_pix/fp_aj_bd_20100707.pdf)

les droits des victimes

[http://www.vos-droits.justice.gouv.fr/art\\_pix/fp\\_victime\\_infraction\\_bd\\_20100709.pdf](http://www.vos-droits.justice.gouv.fr/art_pix/fp_victime_infraction_bd_20100709.pdf)

[http://www.service-public.fr/recherche/afsrecherche.php?KEYWORDS=victimes+d%27infractions+les associations d'aide aux victimes](http://www.service-public.fr/recherche/afsrecherche.php?KEYWORDS=victimes+d%27infractions+les%20associations%20d'aide%20aux%20victimes)  
<http://www.annuaire.justice.gouv.fr/index.php?rubrique=10089>  
Fonds de Garantie  
<http://www.fondsdegarantie.fr/>

### **10h00 – 11h00**

La Commission auditionne Monsieur André-Michel VENTRE, Directeur Général de l'INHESJ (Institut National des Hautes Etudes de la Sécurité et de la Justice)

Les mesures de l'évolution de la délinquance se sont affinées avec l'apparition des enquêtes de victimisation qui viennent s'ajouter aux statistiques de la police et de la gendarmerie. C'est au regard des résultats de ces enquêtes que l'on appréhende mieux la réalité de notre société.

<http://www.inhesj.fr>

### **11h00 – 12h00**

La Commission auditionne, conjointement avec la Commission des Lois et Règlements, Le Capitaine Karine BEGUIN, Chef du Département de Lutte Contre la Cybercriminalité (DLCC) qui dépend du Service Technique de Recherches Judiciaires et de Documentation. (STRJD).

L'explosion d'internet a engendré une nouvelle forme de délinquance : la cybercriminalité. Elle se caractérise par des atteintes aux systèmes de traitements automatisés de données et/ou aux infractions où les systèmes de traitements automatisés de données sont un moyen de commettre l'infraction.

L'usurpation d'identité sur internet est un exemple de ces nouvelles dérives.

Les pratiques utilisées vont du « phishing » à l'utilisation des réseaux sociaux en passant par la publication d'une fausse annonce sur internet découlant d'une vraie.

La lutte s'intensifie mais l'absence d'une législation internationale, permettant de poursuivre les cybercriminels hors de nos frontières, laisse les victimes, le plus souvent, sans recours possibles.

**ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER  
COMMISSION TEMPORAIRE DE SECURITE**

**MOTION : N°1 – 06/09/2010**

Sécurité des Français au Mali - crédits nécessaires au recrutement d'un vacataire au Consulat de France à Bamako

L'insécurité qui régnait depuis quelques années en Afrique subsaharienne (en particulier dans le Nord du Mali et du Niger) s'est à la fois étendue et brutalement aggravée en un an du fait de la présence active d'une branche d'Al Qaïda (AQMI) dans cette zone. Attentats, enlèvements, assassinats, suscitent une inquiétude grandissante.

La zone d'insécurité qui était limitée au nord du pays couvre maintenant la région sahélienne. La carte que l'on peut voir sur le site de l'Ambassade de France au Mali est révélatrice de l'extension des risques.

La mort de l'otage Michel Germaneau courant juillet et les menaces très claires formulées par l'AQMI à l'encontre des intérêts français publics et privés au Mali en particulier ont conduit nos autorités à prendre les mesures de sécurité visant à assurer la protection des Services publics français et des entreprises privées françaises.

Par ailleurs, le Consulat de France à Bamako a, depuis un an, et à raison d'une réunion tous les quinze jours, travaillé en étroite collaboration avec les chefs d'îlots pour réorganiser complètement l'îlotage à Bamako et dans les capitales régionales du Mali. C'était un travail indispensable compte tenu de l'extension de la ville d'une part, de l'accroissement de la communauté française dans l'ensemble du pays, d'autre part.

Concernant l'information de nos compatriotes en cas de risques importants, les événements récents nous ont convaincus de la nécessité impérieuse de procéder à un toilettage sérieux de la liste des Français inscrits au Registre. Erreurs dans l'adressage ou absence d'adresse, mauvaise adresse électronique, mauvais numéro de téléphone, départs ou arrivées non signalés et inconnus du Consulat, etc.

Le Consulat a demandé et obtenu trois mois de crédits pour recruter un(e) vacataire devant procéder à l'actualisation de la liste. Nous nous rendons compte maintenant de l'ampleur de la tâche et il s'avère que six mois sont nécessaires pour la mener à bien.

En conséquence, nous demandons que trois mois de crédits supplémentaires soient alloués au Consulat de France à Bamako pour que la mise à jour de la liste des Français au Mali puisse être faite intégralement et de façon fiable.

<b>Résultat</b>	<b>Adoptée en commission</b>	<b>Adoptée en séance</b>
Unanimité	<b>X</b>	
Nombre de voix « <b>pour</b> »		
Nombre de voix « <b>contre</b> »		
Nombre d'abstentions		

Le 08 septembre 2010

**Commission temporaire de la sécurité**

**MOTION : N°2 – 06/09/2010**

**Mauritanie : Ilotage – Plans de sécurité**

**Considérant :**

- que pour que le plan de sécurité puisse être efficace, les chefs d'îlots doivent savoir où habitent géographiquement les familles relevant de leurs îlots ;
- que pour localiser ces familles, il faut les situer sur un plan avec exactitude ;
- qu'à Nouakchott, il existe au moins trois sources de plans cadastrés appartenant soit :
  - à la Cie d'électricité (localisation des compteurs des abonnés)
  - à la Cie de distribution d'eau (localisation des compteurs des abonnés)
  - à une Cie privée chargée de l'adressage moderne de la ville ;
- qu'en l'absence de disposer de ces plans, l'action des chefs d'îlots ne peut être efficace.

**Demande :**

- que le poste diplomatique débloque les crédits nécessaires pour acheter ces plans à l'une ou l'autre de ces sociétés et les mette sous forme de photocopie papier ou sous forme numérisée à la disposition des chefs d'îlots en fonction des limites géographiques de chaque îlot ;
- que ces plans soient mis à jour au minimum deux (2) fois par an lors de réunions techniques sous l'autorité de l'officier de sécurité de l'ambassade ;
- que la réunion technique regroupe outre le personnel diplomatique et consulaire concerné,
  - d'une part, les chefs d'îlots et leurs adjoints
  - d'autre part, le, ou les, conseillers de l'A F E de la circonscription partie prenante du dispositif de sécurité.

<b>Résultat</b>	<b>Adopté en commission</b>	<b>Adopté en séance</b>
Unanimité	<b>X</b>	
Nombre de voix « <b>pour</b> »		
Nombre de voix « <b>contre</b> »		
Nombre d'abstentions		



**ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER**  
**Commission temporaire de la sécurité**

**Vœu n° 1 - 06/10/2010**

**Objet :** Conseillers AFE et Comités de sécurité

L'Assemblée des Français de l'étranger,

**Considérant :**

- La demande faite aux Ambassades et aux Consulats généraux par le Ministère des Affaires étrangères et européennes de créer des comités de sécurité
- que les problèmes de sécurité concernent tant les responsables des postes consulaires et diplomatiques que les Conseillers élus ;
- que le Conseiller élu, a une connaissance approfondie du pays dans lequel il réside, en général depuis de nombreuses années, de sa langue, de ses habitants et de ses coutumes ;
- que le Conseiller élu, a une connaissance personnalisée de la plupart des Français résidant dans sa circonscription;

**Demande :**

- que chaque Conseiller de la circonscription :
  - soit membre de droit du comité de sécurité de l'Ambassade de sa circonscription et de ce fait participe à la définition des plans de sécurité et plans d'urgence et puisse se faire représenter ;
  - soit membre de droit des cellules de crise que l'Ambassade est amenée à mettre en place ;
  - soit l'interlocuteur incontournable du poste en ce qui concerne tous les sujets touchant à la sécurité des biens et des personnes ;
  - soit dépositaire d'un matériel de communication identique à celui des responsables de la sécurité de sa circonscription.

<b>Résultat</b>	<b>Adoptée en commission</b>	<b>Adoptée en séance</b>
Unanimité	<b>X</b>	<b>X</b>
Nombre de voix « <b>pour</b> »		
Nombre de voix « <b>contre</b> »		
Nombre d'abstentions		